



Capacité de mariage (algérie)

Par **abba2001**, le **01/03/2008** à **18:10**

voila je vais me mariée en algérie, jai la double nationalité
et je voudrais savoir esque je dois fournir le CCM (capacité de mariage) oui ou non ?
Et quel sont les démarche a faire ?(en france et en algérie)

Merci

Par **aminouche**, le **08/03/2008** à **20:49**

pour la démarche il faut que tu vienne en algérie puis tu te maries normalement un mariage algérien puis tu transcris ton mariage au niveau de l'ambassade de France là ils vont te donner tous ce qu'il faut

et tu n'as pas besoin de l'autorisation de la wilaya tu te maries normalement et n'oublie pas que tu ramènes tous les papiers possibles

Par **georgia**, le **08/03/2008** à **22:37**

tu peux faire comme te le dit aminouche mais binational ou pas le CCM est obligatoire..; vaut mieux le faire c'est la LOI .. tu vas sur le site du consulat de France à Alger et tout est expliqué.

Par **aminouche**, le **09/03/2008** à **14:31**

oui je c sur ke tu doi fair le CCM en fin pour moi g pa fai le CCm bref je te souhaite le bbon courage et nchalah tu va terminé avec succé commen g terminé moi aussi et tu sera contente